

# **Journée d'étude de clôture ` dix années de réforme des polices - une vision d'avenir**

**1er février 2010**

## **La Commission de l'Intérieur de la Chambre et le rapport**

*Eric Thiébaud, Député, membre de la Commission de l'Intérieur,  
des Affaires Générales et de la Fonction publique de la  
Chambre*

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier les organisateurs de m'avoir invité à prendre la parole lors de cette journée de clôture du cycle d'évaluation de la réforme de la police organisée par le Centre d'études sur la Police.

Je vais tenter, ici, de vous esquisser un tableau du travail qui a été réalisé par les parlementaires de la commission intérieur de la Chambre ainsi que celui que nous comptons encore accomplir dans les mois qui viennent.

Mon intervention se fera en 3 parties :

Dans un premier temps, je crois qu'il est important de faire un bref historique de la réforme. Dans un second temps, je ferai un état des lieux des discussions qui ont eu cours en commission de l'Intérieur de la Chambre lors de la présentation du rapport d'évaluation de la réforme. J'essayerai, à ce propos, de vous donner un aperçu de la position des différents partis politiques sur ce rapport.

Pour terminer, je vous parlerai des initiatives que la commission a décidé de prendre afin d'améliorer le fonctionnement de la police dans son ensemble et les services qu'elle rend aux citoyens.

C'est à la fin des années 90 et suite notamment aux conclusions de la commission Dutroux que la classe politique a véritablement pris conscience que l'organisation policière que nous avons toujours connue devait être réformée en profondeur. En effet, ce n'était plus un secret pour personne, que lors de l'enquête concernant la tristement célèbre affaire sur les disparitions d'enfants, les informations circulaient mal entre la police judiciaire, la gendarmerie et la justice. Dans certains cas, on a même pu s'apercevoir qu'il y avait de la rétention d'informations entre les différents services concernés. *De facto* et dans un premier temps, il fallait absolument que le législateur puisse mettre un terme à cette rivalité contreproductive entre notamment la police

judiciaire et la gendarmerie. Il fallait rationaliser le fonctionnement de la police mais également celui de la justice.

A partir de ce constat, il a été décidé de créer une police structurée à deux niveaux avec d'une part, une police fédérale et d'autre part, une police locale organisée en zones. Une police à deux niveaux donc mais qui se devait de fonctionner de manière intégrée et intégrale. Pour ce faire, il fallait répartir de manière claire les missions et les tâches entre les deux échelons tout en assurant une parfaite collaboration qui devait passer, *de facto*, par un bon échange d'informations. Les fantômes du passé ne devaient plus jamais réapparaître. La société évoluait et pour répondre aux nouveaux défis auxquels devaient faire face la police, c'était le choix qui semblait le plus judicieux à l'époque, constat qui je crois est largement partagé aujourd'hui.

Dix ans après la réforme, on peut affirmer que, même si elle fut très difficile à mettre en œuvre, elle est une réussite sur de nombreux aspects. Une idée qui je pense est largement répandue non seulement au sein de la police mais également au sein de la classe politique. La collaboration entre les deux niveaux est satisfaisante, l'information circule assez bien et globalement les zones de police fonctionnent correctement en assurant leurs missions le mieux possible.

Toutefois malgré ce constat général, il était nécessaire que nous procédions ensemble à une évaluation de la réforme des polices car beaucoup de chemin a été parcouru mais beaucoup de chemin reste encore à faire afin que nos services de police puissent avoir une efficacité maximale tant sur le plan humain que sur les plan techniques et logistiques. En effet, des problèmes conjoncturels et structurels subsistent tant de manière transversale que de manière verticale.

A ce propos, je crois que même si globalement les constats sont les mêmes, des différences se marquent entre les différents partis... peut-être pas sur les améliorations à faire en tant que tel mais plutôt peut-être en fonction des priorités que chacun a défini dans son agenda politique. C'est pourquoi, je vais tenter maintenant de vous faire un bref résumé des positions mais surtout des pans de la réforme à améliorer que les diverses formations politiques ont mis en exergue en commission de l'Intérieur de la Chambre. Et je ne m'en tiendrai qu'aux positions des partis de la majorité qui sont, il faut bien le reconnaître, les plus actifs en la matière. Je ne parlerai bien évidemment pas des positions extrêmes de certains partis ...

En ce qui concerne le CD&V, la sécurité demeure un domaine politique de plus en plus difficile de par les évolutions rapides que connaît notre société c'est-à-dire, une société de plus en plus individualiste et matérialiste. Pour contrer ce mouvement, il faut que

l'ensemble des acteurs de la société parents, éducateurs, voisins prennent leurs responsabilités pour prévenir les nuisances car il ne faudrait pas laisser le poids de tout le vandalisme et de toute la criminalité sur les épaules des policiers. La position prônée par ce parti rejoint ici le concept de police intégrale.

Pour le CD&V, il était impossible de faire table rase du passé et notamment par rapport à la question des statuts et de leurs imbrications, des traditions de travail, de la culture des deux ex-corps de sécurité. Et donc, pour le CD&V même si les ex-gendarmes et les policiers communaux se sont partiellement rapprochés, cette proximité doit encore être renforcée. Il faut également, selon ce parti, travailler de plus en plus en fonction du terrain c'est-à-dire du bas vers le haut et non pas du haut vers le bas. La communication et la formation doivent encore être améliorées et l'harmonisation des systèmes de communication réalisée.

Selon le PS, la mise sur pied d'une police de proximité performante était un aspect essentiel de la réforme. On peut dire que sur le plan organisationnel et dans l'esprit du législateur, la police locale devait être la pierre angulaire de la réforme. En effet les agents de quartier constituent un chaînon essentiel de la vie en communauté et du vivre ensemble. Ils sont souvent le premier relais entre le citoyen et les autorités locales et ont de ce fait, un rôle prépondérant à jouer au sein de la société. C'est ce que l'on appelle communément le « community policing ». A ce propos, il est intéressant de constater que la police de proximité est véritablement le parent pauvre de la réforme et le Parti socialiste compte bien en faire un véritable cheval de bataille quant aux améliorations apportées au sein de la police. Il est donc urgent de s'atteler à la revalorisation du travail de proximité et donc de l'agent de quartier.

Un second problème pour le PS concerne le financement des zones de police et *de facto*, la révision de la norme KUL. En effet, il apparaît que beaucoup de zones, surtout rurales ou semi rurales sont dans des situations financières très préoccupantes comme l'a très bien mis en exergue le rapport Dexia. Il faut donc en priorité revoir le mode de financement de la police locale. A ce propos, le PS a déposé une proposition de résolution afin de revoir le mécanisme de financement des zones.

Il faudrait également pour les socialistes que nous nous concentrons sur la gestion des ressources humaines de manière générale qui englobe le recrutement, la formation, le statut disciplinaire ainsi que le statut du personnel.

Une amélioration des relations et des répartitions des missions et des tâches entre la police fédérale et la police locale est également un aspect essentiel dont nous devons tenir compte, sans oublier les relations avec le pilier judiciaire.

Il serait également opportun, selon le PS, de se focaliser sur une redéfinition des organes du niveau local dont notamment les Conseils de police et le Conseil Consultatif des bourgmestres qui, même s'il se situe au niveau fédéral, a une assise et une implication locale.

Du côté de certains parlementaires VLD, et ici je ne mentionnerais pas les positions de la ministre qui je crois viendra prendre la parole toute à l'heure, ce sont les zones en tant que tel qui posent problèmes. En effet, d'après des élus fédéraux du VLD, il semblerait que la division du pays en un si grand nombre de zones fut une erreur étant donné qu'il a plus été tenu compte de motifs politiques (dans le chef des bourgmestres notamment) qu'une bonne fonction de police. D'après, les élus de cette formation politique, les zones sont dans certains cas trop petites et on voit, ci et là, déjà des zones qui collaborent dans certaines matières comme par exemple en ce qui concerne la police de la jeunesse et la police environnementale. Ce qui démontre bien que les tailles des zones sont trop réduites. Il fallait donc s'en tenir à la première idée inspirée du modèle néerlandais à savoir 50 zones, 25 par régions selon le VLD.

Un autre problème soulevé par le VLD concerne la réforme de la justice qui n'a pas eu lieu et qui devait suivre la réforme des polices. Cette absence de réforme a eu pour conséquence que les liens entre la police et le pilier judiciaire sont fréquemment problématiques. Toutefois, il ne remet pas en cause que dans certains cas la collaboration entre ces deux institutions se fait de manière très efficace notamment entre le parquet fédéral et la police fédérale.

Sur un plan plus macro, les parlementaires du VLD, veulent mettre l'accent sur une meilleure collaboration internationale.

Du côté du CdH, les parlementaires mettent en avant le problème du financement des zones. Il faut donc procéder à un rééquilibrage et à une mise à jour des paramètres pris en considération dans le cadre de la norme KUL.

Le deuxième point sur lequel le CdH est intervenu concerne les problèmes en matière de recrutement et de sélection, ceux-ci devant être résolus rapidement.

Il faut également pouvoir définir rapidement, au niveau fédéral, les catégories d'intervention et les harmoniser et ce, en fonction des spécificités de chaque zone.

Le rôle de l'agent de quartier doit également être revalorisé et il faut leur assurer une formation adaptée à la réalité de terrain.

Il faut également assurer une juste répartition des tâches entre la police fédérale et la police locale selon le parti centriste.

Je terminerai cette partie de mon intervention en mentionnant les remarques et les positions du Mouvement Réformateur. Pour le parti libéral, la situation de la police de quartier reste dans certaines zones assez préoccupantes. Cela peut être dû aux manques cruels d'agents de quartier ou aux missions toujours plus nombreuses que la police locale doit fournir pour venir en renfort voir parfois en suppléance de la police fédérale.

Autre remarque, il subsiste toujours une insuffisance de moyens au niveau de la police administrative dans les situations de troubles graves et simultanés de l'ordre public.

L'amélioration de la qualité du personnel par une professionnalisation des services de sélection, de recrutement et de formation est également un des points important qu'ont soulevé les parlementaires du mouvement lors des débats.

Comme pour d'autres partis, il est important pour le MR de mettre en place un nouveau mécanisme de financement de la police local.

*In fine*, le MR veut également lutter contre la bureaucratie. Pour ce parti, il est important de rationaliser au maximum les procédures et les méthodes notamment en limitant et en ciblant la charge que représentent la planification et le compte-rendu.

Voilà Mesdames et messieurs de manière très succincte, les principales remarques qui ont été émises par les différents partis de la majorité lors de la présentation du rapport d'évaluation des 10 ans de la réforme des polices. Toutefois, de manière unanime, il a été décidé par la commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants de ne pas en rester là et de procéder, sur base du rapport, à des recommandations destinées à la ministre de l'Intérieur. Bien évidemment, il est impossible pour les parlementaires de résoudre l'ensemble des problèmes que rencontrent aujourd'hui la police dans son ensemble. C'est pourquoi, il a été demandé à chaque parti de déposer une liste de 5 thèmes prioritaires afin de travailler de manière rationnelle et concrète. Sur base de ces listes, la commission décidera quels seront les thèmes sur lesquels elle se penchera dans les mois qui viennent.

Voici les différents points sur lesquels les différents partis de la majorité veulent travailler.

Ceux-ci sont classés de manière prioritaire.

Pour le CD&V :

1. Les relations avec les autorités judiciaires
2. Les services de la police intégrée
3. La gestion des informations
4. La formation

Pour le PS :

1. Le financement de la police locale.
2. La revalorisation du travail de proximité et donc de l'agent de quartier.
3. La gestion des ressources humaines qui englobe le recrutement, la formation, le statut disciplinaire ainsi que le statut du personnel.
4. La relation et la répartition des missions et des tâches entre la police fédérale et la police locale sans oublier les relations avec le pilier judiciaire.

5. La redéfinition des organes au niveau local dont notamment, les Conseils de police et le Conseil Consultatif des bourgmestres ainsi que les nominations des chefs de corps.

Pour le VLD (priorités des parlementaires qui ne tiennent pas compte des priorités du cabinet de la ministre)

1. Le recrutement, la sélection et la formation
2. La communication et l'échange d'informations
3. La réforme du droit disciplinaire et la relation entre les organes de contrôle : comité P/inspection générale
4. Le travail de proximité
5. L'adaptation du statut

Pour le CdH

1. La sélection, le recrutement et la formation
2. Le financement par le fédérale des zones de police
3. Le travail de quartier
4. La modification du statut disciplinaire
5. La fixation stricte de tâches administratives à effectuer par la police

Pour le MR

1. Le statut, ses évolutions, ses adaptations, l'agent de quartier
2. Le financement de la police locale
3. L'informatisation de la police
4. L'élaboration d'un management fondé sur la politique pénale du parquet fédéral
5. La banque de données de la police.

Voilà suite à cette brève présentation des priorités, comme je l'ai dit précédemment, il apparaît clairement qu'un large consensus peut être dégagé sur les thèmes de la revalorisation de la police de proximité, du financement des zones de police et de la gestion des ressources humaines de manière générale : le recrutement, la sélection et la formation.

Au moment où je vous parle, la commission n'a pas encore décidé de son ordre des travaux mais cela ne saurait tarder. Par ailleurs, la commission ne se privera pas de contacter les différents acteurs de terrain afin d'avancer le plus efficacement possible et ne manquera pas de faire part de ses recommandations à l'ensemble des personnes, institutions, organisations concernées.

Voilà Madame et messieurs, je vous remercie de votre attention